

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 06 Février 2020

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 36

Votants : 36

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 8

OBJET :

**STADE EQUESTRE
DU SICHON**

**DEMANDE DE
SUBVENTION
FONDS EPERON**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY – M. AURAMBOUT – J. GAILLARD – J. KUCHNA – J.M. GERMANANGUE – R. MAZAL – A.G. CROUZIER – A. DUMONT – F. GONZALES – P. MONTAGNER – I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – F. SEMONSUT – JM. LAZZERINI – C. DUMONT – JM. BOUREL – M. CHARASSE – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – JP. BLANC – C. BOUARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN – C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – A. GIRAUD – R. LOVATY – A. CHAPUIS, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme et M. F. SZYPULA – C. BENOIT, Vice-Présidents.

M. JD. BARRAUD, Conseiller Délégué, Membre.

Mmes et MM. C. BERTIN – C. CATARD – G. DURANTET – M. MONTIBERT – F. BOFFETY – E. VOITELLIER, Membres

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

13 FEV. 2020

Publiée ou notifiée le :

13 FEV. 2020

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bail emphytéotique conclu le 30 juin 1978 entre la Société Hippique Française (SHF) et la commune de Vichy, et renouvelé le 7 décembre 1992,

Vu l'avenant au bail emphytéotique en date du 9 juillet 1999 substituant le District de l'Agglomération Vichyssoise à la commune de Vichy,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu l'avis du bureau communautaire du 27 avril 2017 favorable à la réalisation du projet de rénovation du stade équestre,

.../...

Vu la délibération n°3 du conseil communautaire du 16 novembre 2017 portant actualisation de l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2 du bureau communautaire du 13 septembre 2018, validant l'avant-projet définitif modifié du programme de rénovation du stade équestre, et sollicitant une subvention de 1 000 000 € au titre du fonds EPERON,

Vu le courrier du 8 avril 2019 adressé par le Président du comité d'engagement du Fonds EPERON, accordant une subvention de 650 000 € au projet de développement du stade équestre du Sichon présenté par Vichy Communauté,

Considérant les discussions intervenues régulièrement avec la SHF en vue d'optimiser le fonctionnement du stade équestre et sa future gestion, qui ont également conduit à une adaptation du projet comme suit :

- Aménagement d'un manège couvert de 40 X 70 m ouvert sur les 4 côtés
- Implantation de boxes améliorant les conditions d'accueil et d'entretien
- Implantation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture du bâtiment C.

Considérant que ces évolutions ont été considérées par le comité d'engagement du Fonds EPERON comme remettant en cause l'octroi de la subvention de 650 000 €, et nécessitant donc le dépôt d'un nouveau dossier,

Considérant que le projet modifié permettra toujours d'accroître le nombre de manifestations accueillies au stade équestre et donc les retombées sur l'économie locale,

Considérant que ce projet s'inscrit dans la perspective d'une structuration de la filière équine et du développement de l'économie sportive, le stade équestre figurant dans les sites d'accueil proposés dans le dossier « Camp de Préparation pour les Jeux » déposé fin 2019,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

	Dépenses HT	taux sub initiaux	Recettes
manège couvert	1 800 000,00 €	fonds EPERON 2020 (30%)	643 205 €
boxes	254 340,00 €	Département 8,65%	185 457 €
maitrise d'œuvre	89 676,55 €	Vichy Communauté	1 315 354,55 €
TOTAL	2 144 016,55 €	TOTAL	2 144 016,55 €

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver les modifications du projet de rénovation du stade équestre,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- de solliciter l'aide financière du Fonds EPERON à hauteur de 643 205 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les crédits seront proposés au Budget primitif 2020,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 6 février 2020.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 8 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 FEVRIER

Objet de l'acte : 2020 - STADE EQUESTRE DU SICHON - DEMANDE DE SUBVENTION
FONDS EPERON

.....
Date de décision: 06/02/2020

Date de réception de l'accusé 13/02/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 06FEV2020_8

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200206-06FEV2020_8-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 8.pdf (99_DE-003-200071363-20200206-06FEV2020_8-DE-1-1_1.pdf)